

Stage syndical SNES-FSU Toulouse

**La « neutralité » de l'école en
questions :**

une école sous influences ?

F.S.U.

Syndicat national
des Enseignements
de Second degré

Merci à nos partenaires



Partenariats,
esprit d'entreprise,
dispositifs,
parcours...

Partenariat :

Colloque INRP, 14, 15 et 16 janvier 1993 : « Établissements et partenariats, Stratégies pour des projets communs » :
« Le partenariat est aujourd'hui une réalité qui ne peut guère être remise en cause, il devient nécessaire de faire le point. Devant le foisonnement des projets « partenariaux » et leur hétérogénéité (partenariat culturel, d'entreprise, « social »), il est apparu important de poser les termes d'une réflexion transversale, d'une problématique générale du partenariat... »

Partenariat : *"le minimum d'action commune négociée visant à la résolution d'un programme reconnu commun."*

Bautier, OZP, 1999 : « Le partenariat, la collaboration des différents acteurs pour la réussite des jeunes »

*« Pour trouver les premières incitations aux actions partenariales, on peut aller chercher du côté des **difficultés rencontrées par les enseignants pour faire face à leurs « nouveaux » publics.** » [...]*

*« Au-delà, il est sans doute question de **voir se modifier**, plus ou moins doucement, **les identités professionnelles**, au moins de faire circuler les cultures professionnelles différentes pour les faire s'acclimater, pour que se pense ainsi différemment ce qui s'appelle éducation, culture commune, normes. »*

« Après une quinzaine d'années d'expériences affirmées d'actions partenariales, il est temps de ne plus être dans le partenariat pour le partenariat, c'est-à-dire dans des actions dont le critère de réussite est la seule bonne marche et la satisfaction de leurs acteurs au moment de la mise en œuvre de celles-ci. [...] **On ne peut faire l'économie, dans le travail partenarial, d'une explicitation réciproque du niveau des valeurs et des conceptions de ce que sont la réussite et l'insertion, de ce qu'est un sujet social, valeurs et conceptions qui sous-tendent les projets. »**

« Il s'agirait alors de se demander **dans quelle mesure le « hors école » peut aider le jeune à comprendre l'école**, peut participer à la mise en place d'un certain nombre de manières de faire, de dire et de penser dont l'élève a besoin et que souvent l'école exige et suppose plus qu'elle ne les construit. Mais une telle démarche suppose sans doute que l'on considère que la **« réussite » scolaire reste pour tous un moyen incontournable de la participation à une culture partagée et à une insertion sociale. »**

Mérini (MCF IUFM Versailles), OZP, 2001 : « Le partenariat, histoire et essai de définition »

*« Cependant, le fait de partager avec d'autres (les partenaires) certains apprentissages (citoyenneté, culture, art, etc.) est toujours délicat car il **malmène l'identité professionnelle des enseignants**. C'est pourquoi il convient de parler ici de partenariat au bénéfice des élèves et non de partenariat au bénéfice des apprentissages. »*

La notion de partenariat apparaît dans les dictionnaires au milieu des années 80.

*« Le Larousse se place d'emblée dans une approche systémique en décrivant le partenariat comme un système associant des partenaires. Il est donc important, si l'on veut comprendre le système lui-même, de comprendre les interrelations qui se nouent entre les partenaires et les niveaux d'actions. **Cette notion, comme toutes celles portées par une série de mots très neufs (entreprenariat, actionnariat), est liée à l'économie libérale et à l'économie de marché.** Cela se retrouve dans les mécanismes de concurrence et d'intérêts sur lesquels les partenariats vont s'appuyer. »*

Circulaire de mars 2001 « Code de bonne conduite des interventions des entreprises en milieu scolaire » :

« I - Respect du principe de neutralité

Prolongement du principe d'égalité, la neutralité du service public impose aux autorités administratives et à leurs agents de n'agir qu'en tenant compte des exigences de l'intérêt général.

Le principe de neutralité du service public de l'éducation nationale, rappelé notamment par l'article L 511-2 du code de l'éducation, s'entend aussi de la neutralité commerciale comme le souligne un jugement, aux termes duquel l'organisation d'un concours d'orthographe dans une école par un établissement bancaire contrevenait au principe de neutralité scolaire (Tribunal administratif de Caen, 30 novembre 1993, Jean-Pierre Ponthus).

Les établissements scolaires, qui sont des lieux spécifiques de diffusion du savoir, doivent respecter le principe de la neutralité commerciale du service public de l'éducation et y soumettre leurs relations avec les entreprises. »

S'ensuivent tout un tas de cadrages et d'interdictions.

Puis :

« III - Partenariat

III.1 La liberté d'accepter les offres de partenariat

*Conformément à l'article L 421-7 du code de l'éducation pour les lycées et collèges et de l'article L411-3 pour les écoles, les établissements scolaires sont libres de s'associer à une action de partenariat avec une entreprise et de choisir le partenaire le plus adapté. **Aucune obligation ne s'impose à eux**, alors même que le projet proposé présenterait un réel intérêt pédagogique.*

*En application de l'article L 551-1 du code de l'éducation, l'opération organisée ne saurait **en aucun cas se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'État.***

*Dans la mesure où une action de partenariat est mise en œuvre par les équipes pédagogiques, **le directeur d'école ou le chef d'établissement doit recueillir leur avis** avant de donner suite à toute proposition d'une entreprise. » [...]*

« Toute action de partenariat doit respecter les valeurs fondamentales du service public de l'éducation, notamment le principe de neutralité et n'est destinée qu'à faire connaître aux élèves une entreprise et ses modalités de fonctionnement. Elle ne saurait dissimuler une véritable opération commerciale. »
[...]

« Dans le cadre d'une action de partenariat, l'entreprise élabore généralement des documents qui seront remis aux élèves.

Il appartient aux professeurs de s'assurer de l'intérêt pédagogique de ces documents, notamment de leur caractère attractif et innovant. Ils conservent une liberté totale dans l'utilisation de ces documents. »

Code de l'Éducation et l'évolution de l'article L421-7 :

Version de 2000 à 2005 :

« Les établissements scolaires organisent des contacts et des échanges avec leur environnement économique, culturel et social.

Des établissements peuvent s'associer pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets communs, notamment dans le cadre d'un bassin de formation. »

Version de 2005 à 2013 :

« Les établissements scolaires organisent des contacts et des échanges avec leur environnement économique, culturel et social.

*Les collèges, lycées et centres de formation d'apprentis, publics et privés sous contrat, relevant de l'éducation nationale, de l'enseignement agricole ou d'autres statuts, peuvent s'associer au sein de réseaux, au niveau d'un bassin de formation, pour faciliter les parcours scolaires, permettre une offre de formation cohérente, mettre en œuvre des projets communs et des politiques de **partenariats**, en relation avec les collectivités territoriales et leur environnement économique, culturel et social. »*

Version depuis 2013 : ajout de « *particulièrement dans les zones d'éducation prioritaire* » à la fin du 1^{er} paragraphe.

« *Les établissements scolaires organisent des contacts et des échanges avec leur environnement économique, culturel et social, **particulièrement dans les zones d'éducation prioritaire.*** »

Esprit d'entreprise



Lucie Tanguy

Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école

LA DISPUTE

Dans un contexte de montée du chômage, l'école se trouve accusée d'inadaptation aux changements économiques et culturels, et sommée de remédier aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes. En tête de file de ces accusateurs, les dirigeants des grandes entreprises et leurs organisations professionnelles, qui revendiquent d'intégrer la communauté éducative. Ils s'emploient à montrer que l'État, qui a, de longue date, incarné l'intérêt général, n'est plus en mesure de le faire.

La décentralisation, l'intégration européenne, la crise économique ont, depuis les années 1980, bouleversé l'héritage des débuts de la III^e République

et permis d'installer de nouveaux modes d'administration construits en partenariat. Sous des formes diverses, encore peu nombreuses, l'entrée des entreprises dans l'école échappe au débat public et, de ce fait, reste méconnue, y compris pour des enseignants.

La vaste enquête restituée dans cet ouvrage montre la mobilisation des milieux économiques et politiques en cours, en France et en Europe, pour promouvoir un régime appelé « entrepreneuriat » qui affiche le modèle de l'entrepreneur comme figure de l'individu et du travailleur moderne à former : motivé, dynamique, « flexible » et responsable de soi.

LA DISPUTE

16-III 710987.2 15 €



Stratégie de Lisbonne, 2000 (Conseil Européen de Lisbonne, mars 2000), « feuille de route libérale de toutes les politiques européennes » (Attac) :

*« Les ressources humaines constituent la principale richesse de l'Union européenne. Elles sont au cœur de la création et de la transmission des connaissances et sont un élément décisif du potentiel d'innovation de chaque société. **L'investissement dans l'éducation et la formation est un facteur déterminant en matière de compétitivité, de croissance durable et d'emploi dans l'Union, et constitue de ce fait un préalable pour atteindre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux que l'Union européenne s'est fixés à Lisbonne. De même, il est essentiel de renforcer les synergies et la complémentarité entre l'éducation et d'autres domaines d'action tels que l'emploi, la recherche et l'innovation et la politique macro-économique** ».*

Il s'agit de bâtir « **l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde** ».

Socle commun 2005 (Fillon) : importation massive du texte européen « compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie » :

| Compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie | Compétences du Socle commun |
|---|--|
| Communication dans la langue maternelle | La maîtrise de la langue française |
| Communication dans une langue étrangère | La pratique d'une langue vivante étrangère |
| Culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies | Les compétences de base en mathématiques et la culture scientifique et technologique |
| Culture numérique | La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication |
| Apprendre à apprendre | La culture humaniste |
| Compétences interpersonnelles, interculturelles et sociales et compétences civiques | Les compétences sociales et civiques |
| Esprit d'entreprise | L'autonomie et l'initiative |
| Sensibilité culturelle | |

Question d'un député UMP à l'Assemblée au ministre de l'Education Nationale, 2006 : (<https://questions.assemblee-nationale.fr/q12/12-93873QE.htm>)

M. ... « *souhaiterait connaître les raisons qui ont conduit à retenir **seulement sept des huit compétences clés** du socle commun défini au niveau européen. »*

Réponse du Ministre De Robien : [...] « *L'acquisition de l'autonomie et de l'esprit d'initiative découle en réalité de l'ensemble des apprentissages et de la multitude des activités scolaires. Pour l'élève, passer des idées aux actes suppose de savoir **imaginer et définir une démarche adaptée à un projet, prendre l'avis des autres, trouver et contacter des partenaires, consulter des personnes ressources, établir des priorités, faire des choix, prendre des décisions, prendre des risques en conséquence. Le socle est donc bien à comprendre dans sa globalité comme un tremplin pour la vie.*** »

Donc l'esprit d'entreprise n'apparaît pas explicitement dans le socle commun de 2005 mais tout est en place et « l'esprit » est là...

Dans notre région académique :

Mission école-entreprise académique :



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ac-toulouse.fr

Académie

Scolarité / Études / Examens

Enseignements

Ressources humaines / Formations / Concours

Politique éducative

Accès rapide ▾



Accueil > Article > Mission École-Entreprise - les actions

MISSION ÉCOLE- ENTREPRISE - LES ACTIONS

DÉVELOPPER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE

La relation École-Entreprise a pour objectif de faire découvrir, partager et promouvoir les métiers et les formations de la voie professionnelle auprès des élèves, des étudiants et des apprentis.

Les jeunes peuvent ainsi acquérir de façon originale des compétences, élargir leur champ de connaissance et éveiller leur curiosité. Ces actions permettent, dans le cadre d'un parcours de formation :

- Affiner l'orientation des jeunes par la découverte du monde professionnel
- Acquérir des compétences complémentaires et transposables
- Mobiliser les enseignants et leurs classes autour d'un projet pédagogique concret
- Par le biais de l'ouverture au monde professionnel et économique, les élèves ont l'occasion de:
 - Construire en équipe un projet autour d'une thématique concrète
 - Appréhender le rôle et le fonctionnement des entreprises
 - Ouvrir des perspectives d'insertion professionnelle possible immédiate et à plus long terme

Pour cela la Région académique Occitanie organise des concours et des événements, ou participe à l'organisation d'actions avec d'autres partenaires :

- Championnat Mini-entreprise
 - Semaine École-Entreprise
 - Semaine de l'Industrie
 - Semaine des lycées professionnels
 - Semaine de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire)
 - Etc...
-

LES CONVENTIONS DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

La Région académique s'est dotée d'un dispositif qui développe, organise et valorise les partenariats entre école et entreprise, en s'appuyant sur des conventions de coopérations.

 [l'association 100 000 entrepreneurs](#)

 [l'association française pour le développement de l'enseignement technique \(AFDET\)](#)

 [l'association entreprendre pour apprendre Occitanie](#)

 [le mouvement des entreprises de France \(MEDEF\) Occitanie](#)

 [la fondation d'entreprise Hermès](#)

 [Électricité de France \(EDF\)](#)

 [Veolia Région Sud](#)

LE LIVRET DES ACTIONS

Le livret des actions recense les actions proposées par nos partenaires qui contribuent à la mise en œuvre d'événements en lien avec le Parcours Avenir.

[Consulter le livret des actions](#)

Les conventions ne sont pas rédigées de la même manière... :

100 000 Entrepreneurs (extrait) :

- Evaluer la qualité des interventions menées, par l'analyse de questionnaires de satisfaction remplis par les enseignants et les intervenants à l'issue des interventions,
- Informer la Cellule de région académique relation École-Entreprise basée sur le rectorat de Toulouse pour l'ensemble de la Région Occitanie, des interventions menées sous la forme d'un bilan annuel,
- Ne dispenser, ni diffuser information, documents vidéo, adresses de sites internet à caractère publicitaire, à des fins commerciales ou à vocation idéologique,
- Respecter une stricte neutralité,
- Réaliser les interventions et animations dans les établissements scolaires à titre gracieux,

MEDEF (extrait) :

Article 9 – Pilotage et suivi de la Convention

La Rectrice de la Région académique Occitanie, Rectrice de l'académie de Montpellier, Chancelière des Universités, et la Présidente du MEDEF Occitanie, conviennent d'une réunion annuelle pour faire le point sur la bonne exécution de la présente Convention.

Les personnels des Parties en charge du déploiement des actions se réuniront autant que nécessaire pour assurer la bonne mise en œuvre de la présente Convention.

Le livret des actions :

Partenaires tous au même niveau :



Un petit nombre d'expressions reviennent très souvent :

« établissements de formation » au lieu d'éducation (MEDEF),

« élèves de 9 à 25 ans » (Entreprendre Pour Apprendre),

« transmettre la culture d'entreprendre » (100 000 Entrepreneurs),

« mieux faire connaître l'entrepreneuriat », « donner l'envie d'entreprendre » (MEDEF),

« diffusion de la culture d'entrepreneuriat » (Entreprendre Pour Apprendre),

« les jeunes [...] développent [...] leur créativité pour innover dans les réponses qu'ils apportent à une problématique » (Entreprendre Pour Apprendre),

« La Région académique Occitanie et le MEDEF Occitanie encouragent les initiatives pédagogiques innovantes développant chez les élèves l'esprit d'initiative et le sens de l'engagement » (MEDEF).

Glissements sémantiques : élèves/jeunes, éducation/formation, mentors, etc.

Aspects ludiques, motivationnels souvent présents.

Vocabulaire et réalités de l'entreprise euphémisés : collaborateurs, partenaires, etc.

Flous des partenariats/conventions et parcours, dispositifs.

Coût en apparence souvent gratuit.

s n e e s

La vigilance de toutes et tous s'impose donc !



F.S.U.

**Syndicat National
des Enseignements
de Second degré**